

Dossier de l'OHI n° S1/4631& S1/3107

LETTRE CIRCULAIRE 14/2025

11 mars 2025

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI
REPUBLIQUE DE GAMBIE

Référence : Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de la République de Gambie avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 13 février 2025.
2. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que la République de Gambie est devenue le 101^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale à compter de cette date.
3. Le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent, séparément et par la voie diplomatique habituelle, les Etats parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour la République de Gambie le 13 février 2025.
4. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit d'accueillir la République de Gambie au sein de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général